



FICHE DE RENSEIGNEMENTS : DEMANDE DE PERMIS D'EXPORTATION CITES POUR LES PLANTES VIVANTES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce formulaire de demande sert à demander des permis pour l'exportation de plantes vivantes. Il est destiné aux associations, aux serres, aux détaillants, aux grossistes ou autres exploitations d'envergure. Les personnes qui souhaitent déménager leurs plantes personnelles ou envoyer des plantes d'intérieur à un individu devraient utiliser la *Demande de permis d'exportation CITES pour les plantes personnelles ou d'intérieur.*

REMARQUE :

1. Remplissez **toutes** les sections pertinentes correctement et lisiblement. Les documents incomplets seront refusés. Joignez des feuilles additionnelles au besoin.
2. Assurez-vous que les copies des documents justificatifs sont claires et lisibles.
3. La demande doit être signée afin d'être traitée. **Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.**
4. **Permis de remplacement** - S'il s'agit d'une demande de remplacement d'un permis déjà délivré, les copies originales de ce dernier **doivent être retournées** avant que le nouveau permis ne puisse être délivré. Fournissez une explication claire du motif de ce remplacement.
 - Sur le formulaire de demande, indiquez « ***Aucun changement*** » dans les sections où l'information est la même que pour la demande précédente.
5. En ce qui concerne les permis devant être envoyés par service de messagerie, vous devez indiquer le nom d'une entreprise de messagerie et un numéro de compte.
6. **Norme de service** – Prévoyez jusqu'à 40 jours civils pour le traitement d'une demande complète reçue par le bureau de délivrance des permis.
 - **NOTA** : Une demande est complète une fois que **tous** les documents exigés ont été reçus par le bureau de délivrance des permis.

Soumettre la demande

- Envoyez votre demande dûment remplie au bureau des permis CITES.
 - **Par la poste** : Bureau des permis CITES, Environnement Canada, 351, boul. St-Joseph, Gatineau (Québec), K1A 0H3
 - **Par télécopieur** : 1-855-869-8671
 - **Par courriel** : cites@ec.gc.ca
- Si vous avez des questions, veuillez nous contacter au 1-855-869-8670 ou par courriel à cites@ec.gc.ca

L'importation et l'exportation de plantes et de leurs parties et dérivés sont aussi régies par la *Loi sur la protection des plantes*, mise en œuvre par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). On peut communiquer sans frais avec l'ACIA en composant le 1-877-493-0468 (Est du Canada), le 1-800-835-4486 (Centre du Canada) ou le 1-888-732-6222 (Ouest du Canada).

PARTIE 1 : Coordonnées

1.1 Renseignements sur le requérant

- Le requérant est une entreprise ou une organisation au Canada qui souhaite exporter des plantes et au nom de laquelle le permis sera délivré.
- La personne qui soumet le formulaire de demande doit aussi le signer. La demande peut être remplie et soumise par une personne autre que le propriétaire ou l'employé de l'organisation (p. ex. un courtier). Toutefois, il convient de noter que les renseignements sur le requérant réel

doivent toujours être fournis à la section 1.1.

- Sauf indication contraire à l'endroit prévu, le permis sera envoyé à l'adresse du requérant qui est indiquée sur le formulaire.

1.2 Renseignements sur le courtier

- Si vous utilisez une entreprise d'expédition pour exporter les plantes, les coordonnées de cette dernière doivent être indiquées à la section 1.2.
- Si aucun courtier ou compagnie de transport n'est utilisé, la présente section peut demeurer vide.

1.3 Renseignements sur le destinataire

- Le destinataire est l'entreprise ou la personne dans le pays de destination qui recevra les plantes.
- Si de nombreuses expéditions des plantes énumérées à la partie 4 doivent être faites à différents destinataires, la section 1.3 peut demeurer vide.

PARTIE 2 : But de l'exportation

Répondez **oui** **OU non** à toutes les questions de la présente section afin de préciser le but de l'exportation.

- Indiquez si les plantes doivent être exportées pour **revente** dans le pays de destination.
- Indiquez si les plantes doivent être envoyées dans un autre pays pour être **exposées** ou dans le cadre d'une exposition. **Si oui**, indiquez le nom, le lieu et la durée de l'exposition, le type d'exposition et son but, etc.
- Indiquez si les plantes doivent être exportées pour **propagation** dans le pays de destination.
- Indiquez si les plantes sont envoyées pour un programme **éducatif** qui est tenu dans le pays de destination. **Si oui**, vous devez fournir des documents décrivant le programme, ses objectifs en matière d'éducation, ses antécédents, le gestionnaire de programme ou l'établissement responsable, etc.
- Indiquez si les plantes sont envoyées pour une analyse ou une recherche **scientifique** dans le pays de destination. **Si oui**, vous devez fournir des documents décrivant le projet de recherche, l'objectif de la recherche, le scientifique ou l'établissement responsable, etc.

PARTIE 3 : Renseignements sur l'expédition

- Indiquez si les plantes décrites dans l'inventaire (partie 4) feront l'objet de nombreuses expéditions au cours des six prochains mois.
- Si les plantes énumérées à la partie 4 doivent être exportées dans des expéditions distinctes au même ou à différents destinataires, indiquez le nombre estimatif d'expéditions prévues au cours des six prochains mois.

Partie 4 : Inventaire des plantes pour exportation

Un tableau - **Inventaire des plantes**- ou une feuille de calcul est fourni pour énumérer chaque espèce de plante qui doit être exportée.

- Le **nom scientifique** de la plante est obligatoire afin d'assurer l'identification de l'espèce exacte. Le **nom commun** de la plante peut être indiqué, s'il est connu, mais cette exigence est facultative.
- Indiquez la **quantité maximale** de l'espèce de plante particulière qui pourrait être exportée dans une expédition.
- Indiquez la **source** ou le fournisseur de chaque espèce de plante particulière. Si la même espèce provient de plus d'un fournisseur, une ligne distincte doit être utilisée pour chaque fournisseur.
 - Les reçus ou autres documents papier à l'appui de l'achat ou du transfert de propriété des espèces de plantes devraient être fournis.
 - En ce qui concerne les plantes obtenues d'une pépinière, d'une serre ou d'un producteur

canadien, une **Déclaration de la source des plantes vivantes** doit être remplie par le fournisseur. La ou les déclarations doivent accompagner la présente demande.

- En ce qui concerne les plantes hybrides obtenues d'une pépinière, d'une serre ou d'un producteur canadien, une **Déclaration pour les plantes hybrides** doit être remplie par le fournisseur. La ou les déclarations doivent accompagner la présente demande.
- **Il convient de noter** qu'en ce qui concerne tout matériau vivant importé au Canada avec un permis CITES étranger, une copie de ce dernier doit être fournie.
- Indiquez la **quantité** des espèces de plantes particulières qui ont été achetées du fournisseur.
- Indiquez la **date** à laquelle les plantes ont été achetées.
- Indiquez le **code** pour le type de matériau vivant qui a été acheté du fournisseur.
 - 1 - Fioles
 - 2 - Semis
 - 3 - Jeunes plantes
 - 4 - Plantes matures ou en floraison
 - 5 - Boutures ou divisions
 - 6 - Racines
 - 7 - Autre (décrivez le matériau)
- Indiquez si le matériau vivant obtenu devait être utilisé à des **fins de propagation** seulement et non pas à des fins d'exportation.

Partie 5 : Renseignements sur les installations

- Lorsque les plantes sont produites ou cultivées dans l'installation qui soumet la demande de permis d'exportation, vous devez fournir des renseignements détaillés sur l'installation.
- Une description de l'environnement et des méthodes de production des matériaux vivants est exigée afin d'évaluer si les plantes satisfont aux définitions de la croissance et de la production dans un environnement contrôlé.
- Si nécessaire, des documents distincts comprenant des descriptions détaillées ou des photos peuvent être fournis. Si l'installation a déjà fourni ces renseignements dans le cadre de demandes antérieures, précisez-le et indiquez si tous les renseignements fournis précédemment s'appliquent toujours ou si des modifications ont été apportées.

Partie 6 : Transport de plantes vivantes

- Indiquez le mode de transport qui sera utilisé pour expédier les plantes au destinataire.
- Décrivez la manière dans laquelle les plantes seront emballées et protégées pendant le transport, et toutes les mesures qui seront prises pour garantir qu'elles atteindront leur destination en toute sécurité.

Partie 7 : Emplacement actuel de la ou des plantes

- Indiquez l'emplacement actuel de la ou des plantes.
- Si la ou les plantes sont actuellement retenues par les agents des douanes au Canada ou dans un autre pays, fournissez des renseignements sur cette retenue. Les renseignements sur le dossier des douanes et les copies des documents concernant la retenue devraient accompagner la demande.

Attestation et signature

- La signature du requérant ou de la personne qui a rempli la demande est obligatoire. Une signature électronique ne peut pas être acceptée.